

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230912_05
ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° 041-AB-161 À LA BARRE-EN-OUCHÉ

Date du Conseil Municipal : 12 septembre 2023
Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 32
Nombre de représentés par pouvoir : 3
Nombre de votants : 35
Nombre d'absents : 22

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BLERIOT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domice, BURDET Blandine, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, MULOT Marie-France, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat à l'euro symbolique, hors frais de notaire, de la parcelle cadastrée n° 041-AB-161 sise Place de la Salle des Fêtes à La Barre-en-Ouche ;
- Que cette parcelle est affectée à un service public dans la mesure où elle constitue une dépendance du domaine public routier et qu'elle permet d'accéder au second parking de la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche ;
- Que l'estimation par le service des Domaines n'est pas nécessaire au regard du montant de l'achat (inférieur à 180 000 €) ;

Décide : à l'unanimité (35 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée n° 041-AB-161 située Place de la Salle des Fêtes à La Barre-en-Ouche à l'euro symbolique (hors frais) ;
- De prendre en charge les frais d'acte liés à cette vente ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition avec la propriétaire de la parcelle cadastrée n° 041-AB-161 ;
- D'autoriser M. le Maire délégué de La Barre-en-Ouche à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire ;
- D'autoriser M. le premier adjoint au Maire à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire et M. le Maire délégué de La Barre-en-Ouche ;
- D'autoriser Mme la deuxième adjointe au Maire à signer l'acte d'acquisition susvisé en cas d'empêchement de M. le Maire, de M. le Maire délégué de La Barre-en-Ouche et de M. le premier adjoint au Maire ;
- De désigner Maître Enrique LECA, notaire à La Barre-en-Ouche, pour assister la Commune Nouvelle dans cette vente ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.